

Informations de base	
<p>2021/2608(RPS)</p> <p>RPS - Actes d'exécution</p> <p>Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d'acibenzolar-S-méthyle, de Bacillus subtilis, souche IAB/BS03, d'émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d'oxathiapiprolone présents dans ou sur certains produits</p> <p>Subject</p> <p>3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	RIVASI Michèle (Greens /EFA)	07/04/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive SCHNEIDER Christine (EPP) HUITEMA Jan (Renew)	